

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2512

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

440 197 234 RCS Arras.

NEO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : SANIDIS.

Capital : 51000.00 EUR.

Adresse : Allée de Belgique, Zone D'Activité Artoipole II, 62128 Wancourt.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE NEO Société par actions simplifiée au capital de 51.000 euros Siège social : Zone d'Activité Artoipole II, Allée de Belgique 62128 WANCOURT 440 197 234 RCS ARRAS et MORPHEUS FRANCE Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros Siège social : Zone d'Activité Artoipole II, Allée de Belgique 62128 WANCOURT 523 510 782 RCS ARRAS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 16 décembre 2025, La société NEO, société par actions simplifiée au capital de 51.000 euros, dont le siège social est Zone d'Activité Artoipole II, Allée de Belgique – 62128 WANCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 440 197 234 RCS ARRAS, et la société MORPHEUS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est Zone d'Activité Artoipole II, Allée de Belgique – 62128 WANCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 510 782 RCS ARRAS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NEO par la société MORPHEUS FRANCE. La société NEO ferait apport à la société MORPHEUS FRANCE de la totalité de son actif, soit 5.659.738 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2.823.812 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2.835.926 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société COQUELLE FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 19.185.970 euros, dont le siège social est situé Zone d'Activité Artoipole II, Allée de Belgique – 62128 WANCOURT, immatriculée sous le numéro 838 084 010 RCS ARRAS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01 janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société NEO depuis le 01 janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MORPHEUS FRANCE. La société NEO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ARRAS au nom des deux sociétés le 17 décembre 2025 pour être annexé au registre du

commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

